
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 août 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Service aux citoyens
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1301

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 août 2023, en y retirant le point 30.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1302

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1303

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1304

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9063-4825 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, le contrat d'entretien sanitaire du complexe Atwater situé au 999, rue Dupuis dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 279,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19784;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 813,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9063-4825 Québec inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1234473002

CE23 1305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 264 254,63 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour palier à la variation de prix de 21 véhicules pour le Service Sécurité incendie de Montréal (CG21 0481) lot 1, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de ces véhicules de 1 321 273,15 \$ à 1 585 527,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237567015

CE23 1306

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de variation de prix et de contingences, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 \$ à 1 519 067,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 642,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 466 420,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230344004

CE23 1307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Équipement SMS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de trois béliers ayant une puissance minimale nette de 150 HP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 721 822,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19929;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Équipement SMS	Lot 1	1 093 987,13 \$
Équipement SMS	Lot 2	545 843,81\$

- 2- d'autoriser une dépense de 81 991,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1230344005

CE23 1308

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de deux saisons hivernales sauf pour PMR-203 et RPP-204 pour une période d'une saison hivernale, les contrats pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20012 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants sans contingences et Variations de quantité (taxes incluses)</u>
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	Lot 1: MTN-205-2325	1 722 233,52 \$
Déneigement Cyrbault inc.	Lot 2: MTN-207-2325	2 398 608,45 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 3: PMR-203-2324	1 055 608,47 \$
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	Lot 4 : PMR-204-2325	1 840 243,86 \$
Gestion Gérard Boutin	Lot 5 : RPP-204-2324	826 382,81 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 6 : RPP-205-2325	1 219 654,80 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 7 : RPP-206-2325	1 097 068,46 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 8 : SO-201-2325	2 052 579,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 610 619 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 831 857 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Déneigement Cyrbault inc., Transport H. Cordeau inc., Gestion Gérard Boutin;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1238788001

CE23 1309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Sectus Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité du lot L2706 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 143,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20008;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 628,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1239057014

CE23 1310

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bulldozer Bergeron inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une pelle hydraulique avec opération, entretien et accessoires pour le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 090,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19996;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238196001

CE23 1311

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, les contrats pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19937:

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pépinière Michel Tanguay inc.	Lot 3: RPP-105-2327	7 596 892,64 \$
Gestion Diamond PPDG inc.	Lot 4: RPP-106-2327	5 531 502,44 \$
Pavages Chartrand inc.	Lot 5: SLE-109-2327	6 597 495,45 \$
Pavages Chartrand inc.	Lot 6: SLE-110-2327	6 357 427,65 \$
Les Excavations Payette Itée	Lot 7: SLE-111-2327	5 494 216,73 \$
9055-0344 Québec inc.	Lot 9: VMA-113-2327	8 783 400,15 \$
Déneigement Proquip inc.	Lot 10: VMA-114-2327	12 775 792,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 656 836,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 7 970 509,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pépinière Michel Tanguay inc., Gestion Diamond PPDG inc., Pavages Chartrand inc., Les Excavations Payette Itée, 9055-0344 Québec inc. et Déneigement Proquip inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1235382012

CE23 1312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle TELECON inc., s'engage à fournir à la Ville, des matériaux et des services de câblage en télécommunications, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19959;

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239660001

CE23 1313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1230344006

CE23 1314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (projet G91820), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Saint-Patrick entre les rues D'Argenson et Shearer pour une somme maximale de 527 037,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1230025001

CE23 1315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 518 103,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504904;
- 2- d'autoriser une dépense de 703 620,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1238848018

CE23 1316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout collecteur et secondaire, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, des feux de circulation et pour des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues William, Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 998 488,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441710;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 249 773,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 009 591,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237231048

CE23 1317

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 700 403,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504902;
- 2- d'autoriser une dépense de 540 080,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1238848022

CE23 1318

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin, (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 638 189,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504906;
- 2- d'autoriser une dépense de 527 637,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin, (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1238848024

CE23 1319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 203,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506804;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 240,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction NRC inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1238848020

CE23 1320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 966 035,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10418;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 044 905,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 765 713,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1237631001

CE23 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des réservoirs d'hypochlorite de sodium et autres travaux à l'usine Charles-J-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 239 985,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10410;
- 3- d'autoriser une dépense de 785 997,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 261 999,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1239836001

CE23 1322

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction et réhabilitation de conduites d'eau de 350 millimètres sous l'avenue Delmar entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 076 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10403;

- 3- d'autoriser un montant de 913 680 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 710 640 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1235072001

CE23 1323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 165 301,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434710;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 115 738,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 975 175,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente : 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$);
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231044

CE23 1324

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 57 279 395,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15864;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 591 909,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 483 995,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Tisseur inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1236597001

CE23 1325

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 « Réseaux de câblage structuré », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 275,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15878;
- 2- d'autoriser une dépense de 251 655,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1239057011

CE23 1326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant les six zones d'enfouissement du projet urbain secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 1 526 000 \$, avant taxes, si la Ville de Montréal décide de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement selon la distance de lignes touchée.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1227786001

CE23 1327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion et surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19893;

Contrats	Firmes	Montant (taxes incluses)
Contrat #1	Les Services EXP inc.	11 671 930,87 \$
Contrat #2	FNX-INNOV inc.	9 894 989,95 \$
Contrat #3	CIMA + S.E.N.C.	8 053 251,41 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc. et CIMA+ S.E.N.C. ;

- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.024 1237231054

CE23 1328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec l'équipe formée de Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., seul soumissionnaire conforme en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, rénovation, mise aux normes et restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Direction de gestion des projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 3 839 285,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19921;
- 3- d'autoriser une dépense de 767 857,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Riopel Dion St-Martin inc. et de GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1236793002

CE23 1329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 76 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19903;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	9 495 670,28 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	7 709 159,98 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	6 217 244,38 \$
TOTAL	23 422 074,64 \$

- 3- d'autoriser une dépense à titre de budget de déboursés, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	474 783,51 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	385 458 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	310 862,22 \$
TOTAL	1 171 103,73 \$

- 4- d'autoriser une dépense à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	954 314,86 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	774 770,58 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	624 833,06 \$
TOTAL	2 353 918,50 \$

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc., CIMA+ S.E.N.C. et Les Services EXP inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237231062

CE23 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), organisme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour accompagner la Ville dans la mise en œuvre des troisième et quatrième éditions du budget participatif de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 818 932,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20004;

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1237188001

CE23 1331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente de collaboration entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit de même que la prestation de services dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- 2- d'approuver l'Avenant no. 1 à l'entente sur la construction d'écrans antibruit en bordure de l'autoroute 25 nord à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la limite nord de la Ville de Montréal et l'aménagement d'un lien routier dans l'axe de l'avenue Souigny, de l'autoroute 25 à la rue Dickson (entente no. 1.3.0-167);
- 3- d'approuver une permission de voirie entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal permettant le maintien, l'entretien, les réparations et l'exploitation de la piste multifonctionnelle situé dans un immeuble constitué d'une partie du lot 1 508 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, reliant la rue Notre-Dame Est à la Curatteau;
- 4- d'autoriser une dépense globale de 4 146 026 \$, taxes incluses, pour la conception /construction du mur antibruit, de la piste multifonctionnelle et d'ouvrages municipaux;
- 5- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 5 500 000 \$, avant taxes, du MTMD, pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- 6- d'autoriser jusqu'en 2025 un budget de fonctionnement additionnel non récurrent de revenus et dépenses pour un maximum de 5 500 000 \$;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1235843001

CE23 1332

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente-cadre de collaboration (numéro 202458) entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1237000001

CE23 1333

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, en application de (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 6 407 975 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logements;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1239531004

CE23 1334

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Nouvelle-Étape, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 170 612 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1239531005

CE23 1335

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Les Colocs de l'Ouest, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 298 413 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1239531006

CE23 1336

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et La Maison l'Exode inc., relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 549 000 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1239531007

CE23 1337

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal et Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 667 085 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1239531008

CE23 1338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1236025011

CE23 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 21 lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Trefflé-Berthiaume, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant les lots 4 881 967, 4 881 968, 4 881 974, 4 881 980, 4 881 981, 4 881 984, 4 881 985, 4 881 986, 4 881 987, 4 728 354, 4 728 355, 4 728 356, 4 728 357, 4 728 358, 4 728 359, 4 728 362, 4 728 363, 4 728 377, 4 728 378, 4 728 381 et 4 728 382, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1234386003

CE23 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 175 000 \$ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de 525 000 \$;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1227233008

CE23 1341

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 561 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de septembre 2023 à juin 2024 et le montant indiqué pour chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Ateliers d'Éducation Populaire du Plateau	Un pôle de résilience aux AEPP	31 450 \$
Bouffe-action de Rosemont	Pôle logistique alimentaire de Rosemont	64 000 \$
Centre d'écologie urbaine de Montréal	Dialogues de quartier pour la transition	36 363 \$
Conseil régional de l'environnement de Montréal	Concertation sur la trame verte et bleue active	40 000 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Le jardin de Mentana, le pas vers une transition écologique intergénérationnelle	37 432 \$
École La Passerelle	AgriLab: quand la technologie rencontre le patrimoine !	53 000 \$
École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	Aménagement de la cour d'école SJBL (jardins pédagogiques intérieur et extérieur)	21 000 \$
École Saint-Nom-de-Jésus	'Faire pousser où rien ne pousse'	15 000 \$
Équiterre	Commun'assiette Montréal : pour un approvisionnement alimentaire institutionnel durable - Amplification et solidification	60 000 \$
La Centrale Agricole: coopérative de solidarité de producteurs urbains	Flotte de véhicules électriques mutualisés: pour renforcer les systèmes en sécurité alimentaire et en économie circulaire alimentaire	32 366 \$
Les YMCA du Québec	C-Vert	49 500 \$
Nature-Action Québec inc.	Un potager par et pour les jeunes	51 938 \$
PolyCarbone	Projet de sensibilisation des jeunes communautés montréalaises à l'empreinte carbone de leur alimentation - Affichage de l'empreinte carbone des plats servis dans les cafétérias des CEGEP et Universités de Montréal	31 951 \$
TOHU cité des arts du cirque	Sensibilisation aux enjeux climatiques par la Fresque du climat dans le quartier Saint-Michel	25 000 \$
Verticité	Repair café Pierrefonds	12 000 \$
Total des contributions		561 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1239320001

CE23 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 95 113 \$ à Corporation de l'école Polytechnique Montréal, pour le projet de développement de méthodologies et d'outils interactifs et paramétrables pour l'Accessibilité aux destinations qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1229472004

CE23 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 439 583 \$ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de gouvernance urbaine autochtone qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1239473005

CE23 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1237796008

CE23 1345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Scale AI, dans le cadre de l'organisation de la première édition de l'événement All In AI qui se tiendra le 27 et 28 septembre 2023 au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1231084001

CE23 1346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est, en 2023, pour l'organisation d'un concours en entrepreneuriat visant le secteur de la rue Sainte-Catherine Est et pour le versement de bourses aux lauréats dans le cadre du programme Artère en transformation;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1237797004

CE23 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à chacun des organismes suivants, soit Table de quartier de Montréal-Nord, Corporation de développement communautaire Centre-Sud et Concert'Action Lachine, pour participer à l'identification des besoins et à la planification d'interventions municipales dans des secteurs vulnérables à l'échelle de la Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1239473006

CE23 1348

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 99 800 \$ à MAI (Montréal, arts interculturels) pour la réalisation de son plan d'action en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1238488001

CE23 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bouthillette Parizeau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie d'infrastructure RThU, en mécanique du bâtiment, en électricité et en génie civil, pour la réalisation d'une étude de préconception visant l'implantation d'un réseau thermique urbain dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 284,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19840;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 428,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1237816001

CE23 1350

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder trois contrats de gré à gré pour l'acquisition de quatre articles à deux organismes à but non lucratif et une entreprise privée, ci-après désignés, dans le contexte d'une initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, dans le cadre des deux demandes de prix 1607177 et 1607138 pour un montant total de 476 250 \$, taxes incluses;
 - Mains Utiles : 137 970 \$;
 - Petites-Mains : 224 940 \$;
 - Lya Couches Lavables : 113 340 \$
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1230173003

CE23 1351

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'utilisation des sceaux pour sceller les documents numériques de la cour municipale.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1233302001

CE23 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une requête auprès de la ministre des Affaires municipales en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier les lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour transmettre tous les documents requis pour donner suite au dépôt de la requête.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1233227001

CE23 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger pour une période de cinq ans la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.003 1239587003

CE23 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux animaux domestiques à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4);
- 2- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'application de la réglementation visant un chien mordeur au comportement agressif à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1238726003

CE23 1355

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 3 553,88 \$ relative au déplacement de M. Sylvain Ouellet, conseiller de ville de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de participer à une réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités, qui se tiendra à Yellowknife du 11 au 15 septembre 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239687004

CE23 1356

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Gildas S. Gbaguidi à titre de représentant de la Ville et d'observateur au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable à compter du mois de septembre 2023, et ce, pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1238373006

CE23 1357

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 25 000 000 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 25 000 000 \$ et d'autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1239857001

CE23 1358

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 373 150,60 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement 2023 du Bureau des régimes de retraite;
- 2- d'autoriser une dépense de 373 150,60 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de renouvellement négociée par la firme AON auprès de huit assureurs, datée du 27 juin 2023, pour le paiement de la prime d'assurance responsabilité civile :
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (anciennement Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal);
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;

- des fiduciaires de la Commission du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission de la Caisse commune des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal;
 - des employés de la Ville qui effectuent des tâches de délégation;
- 3- d'autoriser la demande d'ajustement à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite de 400 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2024 et les années subséquentes;
 - 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1233376002

CE23 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal (Ville) pour le versement d'une subvention maximale de 225 000 000 \$ par le ministre, à la Ville, pour les exercices financiers compris entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception de la subvention de 225 000 000 \$ par la Ville;
- 3- d'autoriser l'augmentation de 225 policiers à temps complet de l'effectif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) jusqu'au 31 décembre 2028;
- 4- d'autoriser le directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité à signer l'entente;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1233177001

CE23 1360

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Entreprises J.G. Guimond pour un montant total de 2 000 000 \$ dont 1 580 000 \$ reste à payer (portant intérêt au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023 jusqu'à l'émission du chèque), plus les frais d'experts de la partie expropriée de 54 269,03 \$ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-2 Saint-Laurent;

- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 384 356 \$;
- 3- d'émettre un chèque au montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (1 580 000 \$) plus les intérêts au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023, et ce, jusqu'à la date de l'émission du chèque. Ce premier chèque sera émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommiss;
- 4- d'émettre un deuxième chèque au montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF dollars et TROIS CENTS (54 269,03 \$) en capital sans intérêt. Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommiss;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775, rue Gosford, 4^e étage.
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1230326004

CE23 1361

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE23 1079.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1239828004

CE23 1362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Club de golf Métropolitain Anjou inc. et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif;

- 2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour agir à cette fin et le Service des affaires juridiques pour produire les procédures appropriées;
- 3- d'informer le conseil d'arrondissement d'Anjou de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Club de golf Métropolitain Anjou inc. et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1234810001

CE23 1363

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1238168002

CE23 1364

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » afin d'encadrer la tarification de nouveaux espaces tarifés de type parcojour et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238373007

CE23 1365

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro (RCG 23-012) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238383009

CE23 1366

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238373002

CE23 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0133), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1237154002

CE23 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0134), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1237154003

CE23 1369

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de dix ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se trouvant à l'intérieur du parc-nature des Sources :

1 336 726	2 153 037	2 153 039	2 455 247
2 597 315	3 178 143	4 916 789	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1238168001

CE23 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1237945007

CE23 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le règlement R-216 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1237945008

CE23 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-218 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 084 005 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 - phase 2 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1237945009

CE23 1373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Gorilles » le parc reliant les rues Beaubien Ouest et Saint-Zotique Ouest, entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Saint-Urbain, et constitué des lots numéros 6 197 463, 6 220 632, 6 220 633, 1 869 278, 1 867 479 et 6 220 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué dans le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1234521010

CE23 1374

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1232937001

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE23 1301 à CE23 1374 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville